

Zeitschrift: Revue internationale de théologie = Internationale theologische Zeitschrift = International theological review

Band: 17 (1909)

Heft: 65

Artikel: Notes sur l'Église du XVIIe siècle extraites de la correspondance de Gui Patin : 1648-1661

Autor: Michaud, E.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-403724>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

NOTES SUR L'ÉGLISE DU XVII^e SIÈCLE

extraites de la Correspondance de Gui Patin (1648—1661).

Gui Patin était médecin et professeur royal de médecine à Paris. Tout en faisant ses cours, il observait la société; son esprit était ouvert à beaucoup de questions de son temps, notamment aux questions ecclésiastiques, et, dans ses correspondances avec ses amis, il avait sur ces matières son franc parler. Il était d'autant plus sincère que ses lettres n'étaient certainement pas destinées à la publicité. Dans la louange qu'il a donnée à Le Tellier en 1660, il a dit: « Il croit en Dieu de bonne sorte » (p. 341). On peut lui appliquer aussi ce mot. Gui Patin était spiritualiste, théiste, chrétien; c'est pourquoi il était scandalisé de tout ce qui se passait d'antichrétien, autour de lui, à la cour du pape, à la cour du roi de France, chez les moines de toutes sortes, surtout chez les jésuites. Il est intéressant de citer quelques-uns de ses jugements: ce sont des documents sérieux, d'un témoin oculaire, pour servir à l'histoire religieuse et ecclésiastique du XVII^e siècle¹).

I. Le pape et la cour de Rome. — 19 octobre 1655: « Le pape (Alexandre VII) a envoyé trois brefs: l'un au roi, l'autre à la reine, le troisième au cardinal Mazarin, pour les exhorter à une bonne paix pour sauver la religion catholique et pour résister aux étrangers qui la veulent détruire: il entend Cromwell et le roi de Suède. Il en a envoyé autant en Espagne. Sur la fin des brefs, il les menace s'ils n'y condes-

¹) Nous citons textuellement d'après l'édition de M. Armand Brette: *La France au milieu du XVII^e siècle (1648-1661) d'après la correspondance de Gui Patin*; Paris, A. Colin, 1951, fr. 4.

cedent, et dit qu'il se servira, en cas de refus, de l'autorité qu'il a et des censures ecclésiastiques: *ad populum phaleras*. Toutes ces excommunications sont des marchandises éventées et de bas aloi » ¹⁾. — 26 octobre 1655: « Le feu pape Innocent X était un terrible galant » ²⁾. — 16 novembre 1655: « Aujourd'hui la reine a envoyé quérir MM. les deux intendants des finances, de Servien et Fouquet, et leur a dit que la paix d'Angleterre était faite et signée avec nous Je ne sais quelle mine fera le pape là-dessus; ce Jupiter Capitolin lancera-t-il ses foudres contre notre cardinal? J'en doute; c'est une marchandise éventée, laquelle n'est plus de saison; à peine ferait-elle peur aux bigots, les enfants eux-mêmes n'y croient pas, si ce n'est ceux qui ne payent pas encore aux bains » ³⁾. — 30 juin 1657: « On tient ici le pape bien malade, par suite d'une extrême faiblesse des reins et de la vessie et de tous les viscères. On dit que M. le cardinal Antoine se dispose pour s'en aller à Rome, en raison de la mort imminente du pape. Deux cardinaux y sont morts depuis peu, savoir, Rapaccioli et Bichi: ce dernier était l'homme du Mazarin à Rome. J'apprends qu'il court ici quelques écrits et libelles pour le cardinal de Retz contre M. de Marca, archevêque de Toulouse » ⁴⁾. — 24 mai 1658: « Le pape fait un livre de plaintes et de doléances, dans lequel il décharge sa conscience, et s'excuse vers la postérité de ce qu'en son pontificat il n'a pas pu venir à bout de faire la paix entre les deux couronnes; mais, quoi qu'on en dise, je tiens pour très certain que ceux de Rome, le pape, toute la papimanie, et tous les arcaboutants de cette tyrannie ultramontaine, ne sont pas marris en leurs âmes que nos affaires soient entre les mains d'un cardinal, qui fait ici leurs affaires, et leur envoie encore force de nos pistoles tous les ans, sans que nous en recevions guère des leurs. Je crois que le pape ne se soucie guère de la paix générale, pourvu qu'il reçoive force argent à Rome de ses annates, etc. Pour ce livre imprimé contre le Mazarin, intitulé: Remontrance au roi, plusieurs soupçonnent ici qu'il vient de la part du cardinal de Retz, ce qui n'est pas sans grande apparence » ⁵⁾. — 25 octobre 1658: « On vient de me dire qu'il court ici un livre en

¹⁾ P. 173.

²⁾ P. 174.

³⁾ *Qui nondum ære lavantur*. Expression empruntée à Juvénal. P. 177.

⁴⁾ P. 222.

⁵⁾ P. 250.

cache-titre intitulé: *L'infailibilité du pape*. On croit que c'est quelque ouvrage des jansénistes irrités contre lui, pour la bulle de 1653, et même que le cardinal Mazarin est malcontent de Rome, à cause que le pape est porté pour le cardinal de Retz, et qu'il a fait demander ici par son nonce pourquoi on l'empêche de jouir de son temporel. Je ne pense pas néanmoins que le pape nous fasse jamais grand mal, tandis que le cardinal Mazarin sera dans le plus haut crédit qu'un ministre d'Etat puisse jamais être, si ce n'est qu'il nous voulût ôter le carême; en quoi il ferait grand dépit aux poissonniers et vendeurs de marée; ou bien qu'il nous excommuniât, car on dit que lorsqu'un homme est excommunié il devient noir comme poivre » ¹⁾. — 25 novembre 1659: « Le pape a fait une nouvelle création de deux cardinaux, dont l'un est son confesseur, jésuite, Sforza Palavicin... J'ai envie de rire lorsque je vois un pape donner un bonnet de cardinal à un jésuite, son confesseur... Enfin ce sont les rusés et les impudents qui gouvernent le monde; les gens de bien sont menés par le nez. Heureux qui met en Dieu son espérance, et qui ne voit rien de tout le désordre qu'il y a en la nature, mais notre mal est plus certain que n'est la goutte dans l'opinion de Fernel. *De la tête découle tout le mal*. Au moins si les princes s'amendaient! S'ils se voulaient retenir et se souvenir que leurs pauvres sujets sont chrétiens! Mais ils n'ont garde, cela leur coûterait trop » ²⁾.

II. L'ultramontanisme et le parti ultramontain. — 26 octobre 1655: « Le roi est ici attendu dans peu de jours. Il revient particulièrement pour aviser aux propositions du pape, et il y a grande apparence que nous allons nous brouiller avec Rome; et même, comme l'on parlait de ces affaires, M. le garde des sceaux a dit que bientôt l'on verrait quel pouvoir le roi avait en France. En ce cas-là on fera ressusciter le richisme en Sorbonne, et on rognera les ailes au prétendu pouvoir du pape en France; ce qui est fort raisonnable, car il y en a trop: alors on verra ce que feront les jésuites et les autres âmes moutonnières de moines, qui sont tous créatures papelines. Que ce serait un beau déblai si l'on mettait

¹⁾ P. 276.

²⁾ P. 299.

tous ces moineaux dans des bateaux avec autant de moines, et qu'on les envoyât cultiver le Purgatoire dans les îles de l'Amérique, ou à la Mozambique, où les habitants de ces lieux n'ont point encore vu d'oiseaux de tel plumage! Ce serait là le vrai moyen de décharger la France de tant de bouches inutiles et de tant d'hommes oiseux, *dont le nombre ici est innombrable* » ¹⁾. — 30 novembre 1655: « Il y avait encore un autre incident touchant les moines qui viennent aux assemblées de la Faculté en trop grand nombre, vu que, par les anciens règlements, il ne devait y en avoir que deux de chaque maison, Cordeliers, Jacobins, Augustins et Carmes. Cela préjudicie aux droits du roi, et donne courage au pape d'entreprendre en France; car ces frères mouches et frères frapparts sont ses esclaves, qu'il tient tous par le ventre, et qui tous ont fait vœu d'obéir aveuglément à leur général. Néanmoins messieurs les juges n'ont rien prononcé là-dessus; ils ont seulement ordonné que dans un mois les moines viendront répondre aux conclusions du procureur général, qui est une moquerie de les faire revenir pour une affaire qui a déjà été jugée plusieurs fois » ²⁾. — 24 décembre 1655: « Le clergé qui est ici assemblé se plaint fort du pape, pour un bref qu'il a envoyé au nonce, que le nonce même n'avait pas osé présenter, et que l'on dit que le pape n'a envoyé au roi qu'en tant qu'il l'a demandé. Je vous laisse à penser qui est celui qui l'a fait demander par le roi. Ils sont ravis à Rome d'avoir un premier ministre d'Etat de leur parti et de leur avis; car tôt ou tard, manifestement ou en cachette, ils font toujours leurs affaires et y trouvent leur compte. Ces assemblées du clergé ne se font que pour avoir de l'argent. Le clergé donc, étonné de ce bref, ne l'a point voulu recevoir, et l'a renvoyé; sur quoi on a expédié un courrier tout exprès à Rome, vers le pape, et en attendant la réponse qu'il y fera, surséance de tout ce qui concernera cette affaire. Si le clergé eût laissé cette autorité au pape, c'était ouvrir la porte à plusieurs dangereux abus, et entre autres *au concile de Trente, à l'inquisition, et autres fourberies tyranniques dont les jésuites sont les sollicitateurs* en ce siècle maudit et pervers, auquel Dieu nous a réservés; car les Ignaciens sont les janissaires du pape » ³⁾.

¹⁾ P. 175.

²⁾ P. 181.

³⁾ P. 182.

III. **Simonie, Bénéfices, luxe épiscopal.** — 24 septembre 1649: « L'abbé la Rivière est tout-à-fait contre le Mazarin, et porte fort son maître Gaston (d'Orléans) à être du parti de M. le Prince; mais ce qui m'en déplaît, c'est que toutes ces bonnes résolutions se peuvent évanouir ou relâcher par un sac de pistoles, une bonne abbaye, un évêché ou un chapeau de cardinal, qui ne devraient être que la récompense de la vertu: mais tout est changé » ¹⁾. — 20 février 1654: « Le prince de Conti est arrivé ici le lundi gras, mais il n'est point encore marié. On attend le courrier de Rome qui apportera la permission audit prince de retenir une pension de 50,000 écus sur les bénéfices qu'il quitte en se mariant » ²⁾. — 10 mars 1654: « *Bonum factum*, enfin M. le prince de Conti fut hier marié, et a l'honneur d'être neveu du cardinal Mazarin, en tant qu'il a épousé la Martinossi, laquelle est pareillement nièce du sieur Ondedei, qui est un autre Italien et secrétaire de l'Eminence, depuis peu revêtu de l'évêché de Fréjus (35,000 livres de rentes). » — 24 décembre 1655: « Le cardinal Antoine est attendu ici dans peu de jours. On dit qu'il a vendu son évêché de Poitiers, sur lequel M. de Longueville retient, par permission du roi, une pension pour son second fils. Le cardinal Antoine (Barberin) sera archevêque de Reims, et M. de Nemours, quittant cet archevêché, épousera la fille de M. de Longueville: ainsi tout se prend, tout se vend ou se maquignonne » ³⁾. — 8 avril 1657: « Enfin les bans sont publiés du mariage de M. de Nemours avec M^{lle} de Longueville, et les noces s'en feront dans huit jours. Son archevêché de Reims est donné au cardinal Antoine, qui était évêque de Poitiers: *tous les fleuves courent à la mer* » ⁴⁾. — 30 janvier 1652: « Le vieux évêque de Senlis, nommé Sanguin, a cédé son évêché à un sien neveu de même nom, qui a été sacré dans l'église des jésuites, en présence de 25 évêques. Le dîner fut fait dans la même maison: ils étaient six-vingts à table. Ils furent traités à la religieuse, chacun à part; ils eurent chacun quinze plats, si bien qu'en ce dîner il y a eu près de 2000 plats. N'admirez-vous point cette frugalité apostolique, ou plutôt ne détestez-vous pas ce luxe épiscopal, tandis que tant de pauvres gens meurent de faim? » ⁵⁾. —

¹⁾ P. 55.

²⁾ P. 142.

³⁾ P. 183.

⁴⁾ P. 210. Ce mariage a eu lieu le 22 mai suivant. Voir p. 220.

⁵⁾ P. 120.

16 février 1657: « Le nouveau nonce du pape, M. Piccolomini, fit ici son entrée, il n'y a que trois jours, avec un cortège de cent carrosses. Bon Dieu! Que de vanité parmi les grands! »¹⁾.

IV. Moines en général. — 11 mai 1660: « Il y a longtemps que beaucoup de juges pèchent grièvement sur le fait de ces pauvres malheureux prétendus sorciers, principalement les subalternes. Le Parlement de Paris n'en reconnaît plus, aussi n'y en a-t-il point. Feu M. Naudé, qui était un homme d'esprit et un terrible puritain du péripatétisme, n'en pouvait entendre parler, et appelait les disquisitions magiques de Delrio des fables *loyoliques*. Le diable est une vilaine bête noire, qui n'a point de blanc en l'œil, de la laideur duquel se servent les moines à faire peur au monde. On disait autrefois aux petits enfants, quand on voulait les intimider, qu'il revenait une bête qui criait *rendez-moi ma jambe*; mais les moines ont inventé un autre jargon, avec lequel ils disent aux sots *rendez-moi ma bourse*. La nôtre en pourra dire trop de nouvelles. Sénèque avait finement dit que pour brider l'esprit des ignorants, les sages avaient cru qu'il n'y avait rien de tel que la crainte, et qu'il était utile que dans un si grand penchant au crime, chacun se formât quelqu'un au-dessus de soi, auquel on ne pouvait pas résister et dont la main vengeresse menaçait leur tête. Ces gens-là, qu'il appelle sages, sont à mon avis les législateurs du paganisme, qui ont bien fourbé le monde. Le christianisme est venu après, qui a bien abattu beaucoup de ces abus: mais les mauvais chrétiens y en ont mis d'autres, car le monde est plein de charlatans, aussi bien en matière de religion que de médecine »²⁾.

V. Augustins. — 11 janvier 1655: « Hier au soir, au bout du Pont-Neuf, fut arrêté prisonnier un moine augustin, qui filoutait et tirait la laine: un homme se défendit contre lui sur lequel il avait tiré un coup de pistolet, et qui était blessé à la tête. Le moine a été traîné dans le Châtelet. On dit qu'il sera pendu, mais je ne le puis croire, car la superstition est trop grande dans ce siècle, et les moines, *la pire espèce d'hommes*, ont trop de crédit »³⁾. — 27 août 1658: « Il y a ici une plai-

¹⁾ P. 203.

²⁾ P. 316.

³⁾ P. 156.

sante querelle qui fait bien parler du monde. Les Augustins du grand couvent, au bout du Pont-Neuf, se battent et se chicanent cruellement les uns aux autres depuis quelques années. Tautôt un parti prévaut, tantôt l'autre... La querelle s'est échauffée de plus belle depuis quelques jours; requête présentée au Parlement dont a été suivi arrêt, qui leur a été signifié et auquel ils n'ont voulu obéir. De plus, ils se sont barricadés, ont fermé leur église, ont cessé leurs messes et prières, et ont pris avec eux des séculiers pour se défendre, au cas qu'ils fussent attaqués ou assaillis. Le Parlement n'en a point voulu avoir l'affront; il a été ordonné que, par derrière de leur maison, serait faite brèche... Ceux du dedans, voyant la brèche, se sont mis en défense; il y a deux moines de tués et deux archers; enfin les moines se sont rendus... Et notez que la cause de tous ces débats sont le *meum et tuum* de Platon; ce n'est que pour le partage des deniers qui se reçoivent à la sacristie, et à qui en aura de reste pour boire, pour jouer et pour friponner »¹⁾.

VI. **Carmes.** — 9 avril 1658: « Depuis neuf ou dix jours, les exempts s'étant transportés au couvent des carmes à deux heures après minuit à la requête du supérieur, ils en enlevèrent douze qu'ils amenèrent en carrosse au Fort-l'Evêque. C'étaient des compagnons qui se moquaient de leur supérieur, qui faisaient grande chère là dedans en dépit du carême. On a trouvé dans une de leurs chambres vingt-cinq bonnes perdrix, des pâtés, des jambons et force bouteilles de vin. Voilà comment ces maîtres moines jeûnent le carême, tandis que les gens de bien mangent du riz et des pruneaux »²⁾.

VII. **Jésuites.** — 16 septembre 1650: « On avait ici mis sur la presse un petit livre in-douze, intitulé *l'Harmonie*, etc. Il était contre le Mazarin, sa vie, sa fortune et son ministère; il allait même contre l'honneur de la reine. Le lieutenant civil l'a découvert, l'a supprimé, et en a fait emprisonner les imprimeurs. duquel néanmoins jusqu'à présent il n'a pu découvrir ni apprendre qui en était l'auteur. L'on m'a dit que l'on en soupçonnait un jésuite qui était fort passionné pour le parti

¹⁾ P. 265.

²⁾ P. 244.

de M. le Prince; ce que je ne crois point, vu que ces bons pères sont trop fins pour s'être embarqués dans quelque parti, si ce n'est lorsqu'il est de beaucoup le plus fort, et qu'il y a manifeste apparence d'y pouvoir profiter, ce qui n'est point encore au fait de MM. les trois princes emprisonnés »¹⁾. — 16 septembre 1653: « Je ne doute point que les jésuites n'aient contribué à ce nouveau désordre du Vivarais; ils ne peuvent s'empêcher de se mêler partout: ce sont de francs hypocrites, qui font les saintes-nitouches pour pénétrer partout et pour en attraper. Ils font comme les Turcs, les courtisans et les partisans. *Ils exercent leurs brigandages de différentes manières, mais leur seul dessein est de perdre le genre humain* »²⁾. — 5 octobre 1655: « Il y a ici grand bruit et nouvelle querelle entre le curé de Saint-Paul et les jésuites de la rue St-Antoine, pour le corps d'une vieille femme, veuve d'un commissaire au Châtelet, que les prêtres de St-Paul ont enterrée dans leur église. Ce qui fâche le plus les bons pères, c'est que cette bonne femme leur avait légué 4000 livres, à la charge qu'elle serait enterrée chez eux. Voilà les scribes et les pharisiens en guerre ouverte les uns contre les autres. Si le Messie revenait encore une fois au monde, ils s'accorderaient derechef ensemble *pour l'oppression du juste* et pour le crucifier: ce n'est que l'intérêt des uns et des autres qui produit tout le scandale qui est au monde »³⁾. — 13 septembre 1656: « Il y aura dans la géographie universelle (que le jésuite Laurent Le Brun veut nous donner) quantité de relations *loyolitiques* de ces pères qui errent par le monde, mais je pense qu'il y aura aussi des *menteries* »⁴⁾. — 3 octobre 1656: « Les jésuites de Compiègne, qui ne sont nichés là que depuis un an, par le crédit du père Annat, confesseur du roi, et malgré tous les habitants, ont représenté une comédie devant la reine de Suède, laquelle était fort chétive; elle leur en dit franchement son avis, et ensuite leur dit qu'elle savait bien de bonne part le désordre qu'ils mettaient dans la chrétienté, qu'ils se mêlaient de trop d'affaires, et même que plusieurs princes s'en plaignaient. Ces bons pères se trouvèrent fort surpris, et en firent un rapport à notre reine, laquelle s'en plaignit à la dame Christine. Mais la bonne dame suédoise n'en demeura pas là; elle renchérit à la

¹⁾ P. 93.

²⁾ P. 129.

³⁾ P. 172.

⁴⁾ P. 191.

reine sur tout ce qu'elle avait dit de ces bons Pères, et lui en dit six fois davantage, dont notre reine demeura fort étonnée. Oh! que je souhaiterais volontiers que tous les princes fussent avertis de leurs fourberies! il n'y aurait pas tant de monde trompé. Si j'étais le maître, j'en ferais une bonne caravane *et enverrais tout cela en Amérique*, afin qu'ils y travaillassent à la conversion des sauvages » ¹⁾. — 24 avril 1657: « La peste est à Bordeaux; je souhaite fort que cette méchante bête demeure là et n'approche point de nous: Paris est déjà assez malheureux. Nous avons ici des charlatans, des chimistes, des moines, des jésuites, des courtisans, des partisans, etc.: tout cela est pire que la peste » ²⁾. — 24 mai 1658: « Les jésuites sont ici assemblés en grand nombre et tiennent un chapitre national pour aviser aux affaires de leur feinte communauté et aux désordres de leur prétendu ordre. Ils avaient fait un livre de prétendue morale, touchant les cas de conscience, que la Sorbonne de présent examine, et en a déjà censuré huit diverses propositions, sans celles qui viendront... Les députés de Sorbonne en sont aujourd'hui sur les articles de l'usure, qui seront aussi condamnés. Cette censure les fâche fort, ils n'ont pu l'empêcher ni par le Mazarin, ni par leur père Annat, confesseur du roi, ni par M. le chancelier, qui jusqu'ici les a toujours protégés et défendus » ³⁾. — 11 octobre 1658: » Il va paraître un journal de toutes les assemblées que les députés de Sorbonne ont faites pour examiner le dernier livre intitulé « Apologie pour les casuistes contre les calomnies des jansénistes », qu'a fait un jésuite breton, nommé le père G. Pirot; il est censuré comme un très pernicieux et très méchant livre. Mais la censure n'a pas été publiée, les bons pères loyolites ayant obtenu du roi qu'elle ne le serait point: à quoi ils ont employé diverses petites finesses, *suyvant l'usage loyolitique*. Les curés d'Evreux se remuent contre les *carabins du père Ignace* aussi bien que par ci-devant ont fait ceux de Paris et d'Amiens; car ils ont présenté une requête à leur évêque contre cette nouvelle apologie des casuistes, laquelle n'est que de quatre pages; mais elle est fort bien faite, généreuse, vigoureuse et savante. Tous les autres évêques et curés en devraient faire de même, et courir sus à ces maîtres passefins, dont l'im-

¹⁾ P. 193.

²⁾ P. 214.

³⁾ P. 249.

pudence et l'ambition va jusqu'à corrompre la pureté de l'Évangile et à troubler la conscience des infirmes. Bon Dieu, que les princes sont malheureux, qui ne connaissent pas ces fourbes qui, sous le manteau de l'Évangile, trompent insolemment tant de monde, *in nomine Domini!* Certes, ces opérateurs d'iniquités sont plus dangereux que n'étaient autrefois, du temps du Messie, les scribes et les pharisiens, qui néanmoins ne valaient rien, et qui n'ont jamais été que les prototypes, les prodromes de ceux-ci, et des échantillons de cette méchante bête, que l'on appelle Antechrist, qui viendra bientôt, s'il n'est déjà venu » ¹⁾. — 25 août 1660: « Les jésuites s'opposent au cardinal de Retz plus qu'à pas un, et s'il n'a un très fort et très puissant archange, qui puisse renverser toute cette noire légion, j'entends *cette forte machine qui étend ses bras jusqu'à la Chine*, je ne pense point qu'il y puisse parvenir; néanmoins Dieu est sur tout, qui se sert de telles gens qu'il veut pour le gouvernement des États » ²⁾.

VIII. **La cabale des dévots.** — 28 septembre 1660: « Il y avait ici de certaines gens qui faisaient des assemblées clandestines, sous le nom de *congrégations du Saint-Sacrement*; ces messieurs se mêlaient de diverses affaires et ne faisaient jamais leurs assemblées deux fois en un même endroit; ils mettaient le nez dans le gouvernement des grandes maisons; ils avertissaient les maris de quelques débauches de leurs femmes; un mari s'est fâché de cet avis, s'en est plaint, et les a poussés à bout, après avoir découvert la cabale: *ils avaient intelligence avec ceux de la même confrérie à Rome*, se mêlaient de la politique et avaient dessein de faire mettre l'inquisition en France et d'y faire recevoir le concile de Trente: c'était une machine poussée par l'esprit caché des jésuites; plaintes en ont été faites au roi, qui a défendu telles assemblées avec de rigoureuses menaces; la reine-mère a dit que ces gens-là étaient plus à craindre et encore plus méchants que les jansénistes » ³⁾.

Je regrette vivement de ne pouvoir, faute de place, continuer ces extraits. Il y en aurait de fort curieux et de fort

¹⁾ P. 274.

²⁾ P. 330.

³⁾ P. 336.

instructifs à produire sur les jansénistes, Arnaud et les *Provinciales* de Pascal, que Gui Patin admirait beaucoup. Il y aurait surtout à citer des griefs formidables contre Richelieu, contre Mazarin, contre la cour, contre la tyrannie jésuitique de Louis XIV. Terminons par ce mot d'une lettre à Ch. Spon (18 novembre 1650): « Voilà le bonheur du temps auquel nous avons été réservés, savoir le gouvernement des prêtres, des partisans et leur séquelle » (p. 101); et par cet autre, d'une lettre au même, du 11 mai 1655: « Le massacre de vos pauvres réformés est ici unanimement abhorré et détesté de tous: *nous en arrivons à être la lie des siècles* » (p. 163).

Bref, ces lettres d'un homme clairvoyant et sincère prouvent combien l'on a été trompé par l'école jésuitique sur la prétendue grandeur religieuse du XVII^e siècle, et combien il serait nécessaire d'avoir enfin une histoire exacte de la théologie et de la religion en France, du XVII^e siècle à nos jours.

E. MICHAUD.
